



We create chemistry

Fongicide Vigne

## Sulfostar®

Le soufre indispensable dans vos programmes de lutte contre l'oïdium



### Efficacité

Avec un bon équilibre granulométrique dans la taille de ses particules, **Sulfostar®** offre de très bons résultats combinant efficacité immédiate (effet de vapeur), persistance d'action et sélectivité.

### Adhésivité

Une forte adhésivité grâce aux minuscules particules de soufre qui adhèrent bien sur les feuilles et sur les baies, **Sulfostar®** se répartit de façon homogène sur la végétation traitée.

### Bonne dispersion dans l'eau

Verser **Sulfostar®** dans la cuve sans empâtage préalable.

### Tenue en suspension

Très bonne tenue en suspension, grâce à la finesse de ses particules et à la présence d'adjuvants spécifiques permettant de supporter les fortes concentrations.

## Recommandations d'emploi

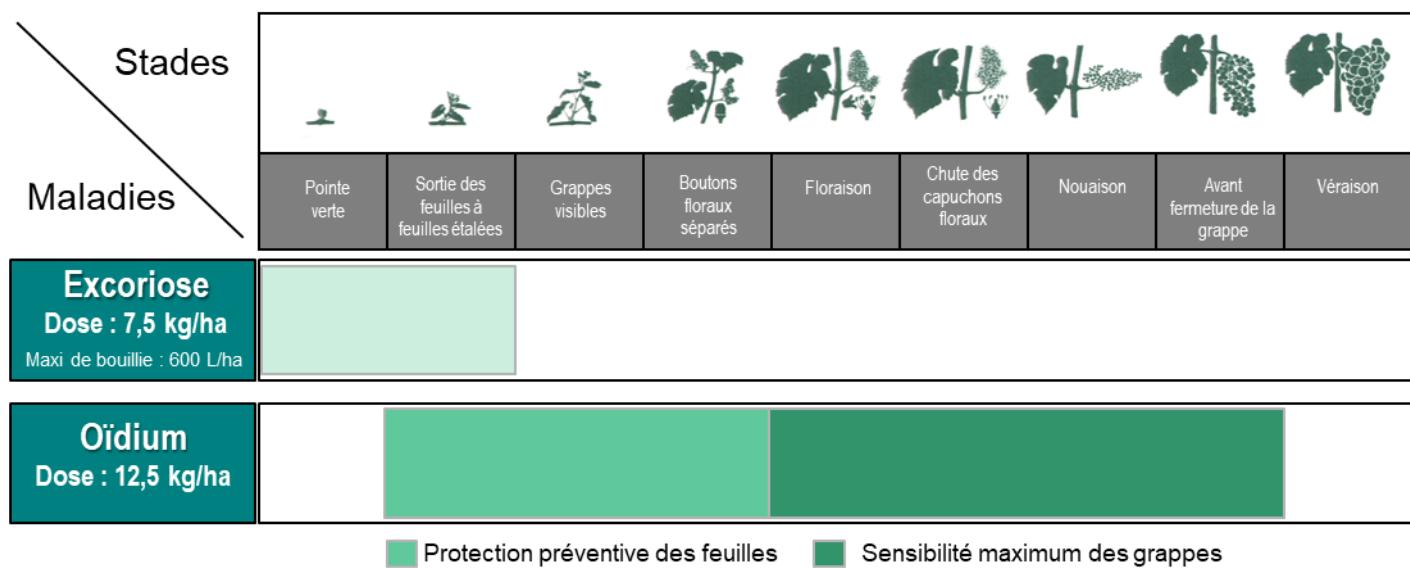
### ■ Excoriose

2 traitements aux stades débourrement et première feuille étalée.

### ■ Oïdium

Intervenir tôt en préventif dès la sortie des feuilles, en respectant une cadence de 10 jours maximum. Soyez particulièrement vigilant pendant la période de floraison-fermeture de la grappe, période de grande sensibilité des grappes à l'oïdium.

#### Période d'utilisation de Sulfostar®



## Fiche d'identité

®Marque déposée BASF	Sulfostar®
AMM	N° 9200214
Formulation	Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Composition	80% de soufre micronisé
Usages et doses autorisés	Vigne, raisin de cuve : oïdium 12,5 kg/ha et excoriose 7,5 kg/ha
Nombre maximum d'application	Oïdium : 8 applications par an - Excoriose : 2 applications par an
ZNT aquatique et zone non cultivée adjacente	5 mètres
DRE	6 heures
DAR	Oïdium : 21 jours - Excoriose : -

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appels gratuits

Protection lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com) - Février 2021 - ref. 916VIFE0221R. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Sulfostar® : EUH401 : respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.